



Le village Oies

Bulletin d'information de la Municipalité de Saint-Joachim

Vol-4 N° 1 Février 2014

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 368-2014

Ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 236-95 de manière à réduire les normes de lotissement pour les lots desservis, ajouter des normes aux terrains extérieurs courbe et modifier la largeur minimale d'une voie d'accès.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 236-95.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 mars 2014, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 368-2014 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 236-95 de manière à réduire les normes de lotissement pour les lots desservis, ajouter des normes aux terrains extérieurs courbe et modifier la largeur minimale d'une voie d'accès.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 mars, à 20h, à l'hôtel de ville, au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim, sous la présidence de Monsieur le Maire. Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.
4. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Joachim, ce 4 ième jour du mois de mars 2014.

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Roger Carrier,
Directeur général, sec.trés.

AVIS PUBLIC

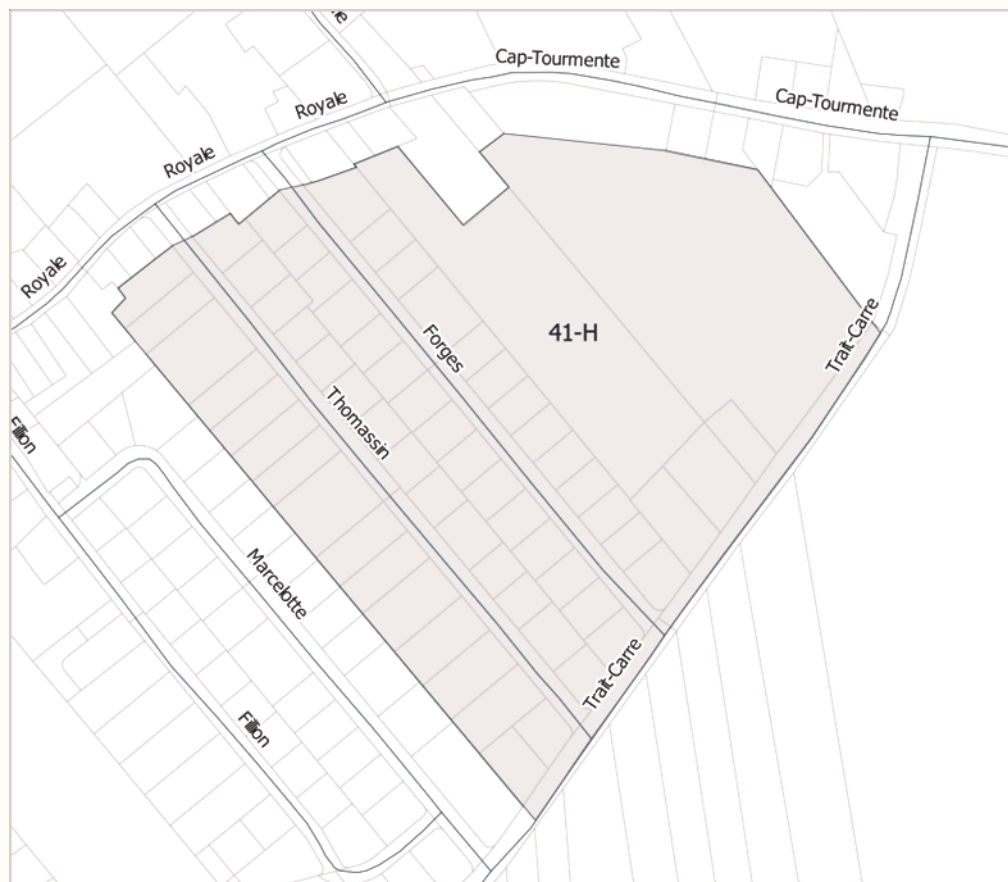
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2014

«Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 235-95 de manière à inclure des dispositions relatives aux projets d'ensemble et de modifier la grille des spécifications en ce qui a trait aux usages autorisés, aux marges pour les terrains extérieurs courbe pour la zone 41-

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 235-95.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 mars 2014, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 369-2014 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 235-95 de manière à inclure des dispositions relatives aux projets d'ensemble et de modifier la grille des spécifications en ce qui a trait aux usages autorisés, aux marges pour les terrains extérieurs courbe pour la zone 41-H.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 mars, à 20h, à l'hôtel de ville, au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim, sous la présidence de Monsieur le Maire. Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. Certaines dispositions dudit projet consistent à autoriser les projets d'ensemble, l'usage unifamilial en rangée (He) et à ajouter une marge de recul avant supérieure pour les terrains extérieurs courbe situés dans la zone 41-H.



(suite de la page 2)

4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.
5. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Joachim, ce 4 ième jour du mois de mars 2014.

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Roger Carrier,
Directeur général, sec.trés.

DÉJEUNER DU TEMPS DES SUCRES

Dimanche 13 avril 2014 à La Grande Ferme de Saint-Joachim

Déjeuner sous forme de buffet
Animation avec une accordéoniste

IMPORTANT:

"Premier service" de 80 personnes maximum. **Arrivée à 9h00**
"Deuxième service" de 80 personnes maximum. **Arrivée à 11h30**

Tous les participants doivent avoir une carte

Adulte : 15\$
Enfant : 8\$ (5 ans à 12 ans)
Gratuit : Enfant de 3 ans et moins

**Prévente pour les résidents de Saint-Joachim
du 28 février au 31 mars 2014.**

**Cartes en vente à la municipalité de Saint-Joachim et
à La Grande Ferme.**

Information: 418 827-4608
info@lagrandeferme.qc.ca

Bienvenue à tous !



Une collaboration de la Municipalité de Saint-Joachim.





Offres d'emploi – Camp d'été et piscine

La Ville de Beauré et les municipalités de Saint-Joachim et Saint-Tite-des-Caps offrent un camp d'été commun depuis 5 ans. Les municipalités déploient beaucoup d'efforts afin d'offrir un camp d'été de qualité à leurs enfants. Nous accueillons plus de 270 jeunes par année de 5 à 12 ans.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Être disponible pour toute la période de l'emploi et selon l'horaire de travail concerné ;
- Avoir atteint l'âge minimum requis au 2 juillet 2013 selon l'emploi postulé ;
- Répondre aux exigences décrites sur l'offre d'emploi de chaque poste.

LES POSTES OFFERTS SONT :

CAMP D'ÉTÉ

- Accompagnateur pour les enfants ayant un handicap ;
- Responsable du service de garde au camp d'été ;
- Responsable des activités culturelles au camp d'été;
- Moniteurs au camp d'été pour les enfants de 5 à 12 ans ;
- Animateur du service de garde au camp d'été.

PISCINES EXTÉRIEURES

- Surveillant - sauveteur ;
- Assistant surveillant – sauveteur.

PROCÉDURES POUR POSTULER

Les personnes qui désirent postuler pour les postes offerts doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le **17 mars 2014 à 16 h 30** et peuvent le faire de quatre (4) façons :

- Par la poste ou en personne : Monsieur Gilles Carrier, directeur des loisirs
10995, rue des Montagnards, Beauré QC GOA 1E0
- Compléter un formulaire par internet au www.villedebeaupre.com
- Par télécopieur : 418 827-3818
- Par courriel : gilles.carrier@villedebeaupre.com

IL EST IMPORTANT DE LIRE les descriptions complètes des postes offerts et **de leurs exigences** au **www.villedebeaupre.com** (section offres d'emploi) et à l'hôtel de ville de Beauré.

La Ville de Beauré vous demande une lettre de présentation et le CV en INDIQUANT le titre du poste pour lequel vous appliquez. Il doit être MIS EN ÉVIDENCE lors de l'envoi.